

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER
POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-383**
(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)

Je, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie :

- **QUE** le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2024-383 est de MILLE-SEPT-CENT-CINQUANTE-DEUX (1 752).

- **QUE** le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de CENT-QUATRE-VINGT-SIX (186).

- **QUE** le nombre de demandes reçues est de zéro (0).

Je déclare :

que le règlement numéro 2024-383 décrétant un emprunt et une dépense de 7 025 555 \$ pour le projet de mise à niveau de l'usine d'eau potable est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;

Signé à Upton, le 9 janvier 2025.



Lyne Rivard
Directrice générale
et greffière-trésorière

Publié sur le site Internet de la Municipalité le 9 janvier 2025.
Déposé à la séance du conseil tenue le 14 janvier 2025.